

|   |
|---|
| <b>REUNION MENSUELLE DU CRDP<br/>COMPTE RENDU DU 4 MAI 2011</b> |
|---|

Etaient présents :

|            |                  |  |
|------------|------------------|--|
| Abdelghani | <b>AZI</b>       | azi.droit@yahoo.fr; azi_abdelghani@yahoo.fr          |
| Michel     | <b>BAZEX</b>     | michelbazex@yahoo.fr                                 |
| Aurélien   | <b>CAMUS</b>     | camus.aurelien@gmail.com                             |
| Marianne   | <b>CLORENNEC</b> | clorennecmarianne@yahoo.fr                           |
| Matthieu   | <b>CONAN</b>     | matthieuconan@club-internet.fr ; mconan@u-paris10.fr |
| Diane      | <b>de BEARN</b>  | crdp.univparis10@yahoo.fr ; ddebearn@u-paris10.fr    |
| Bertrand   | <b>du MARAIS</b> | bdumarai@u-paris10.fr                                |
| Zouelfikar | <b>EIDI</b>      | zouelficareidy@hotmail.com                           |
| Stéphanie  | <b>FLIZOT</b>    | stephanie.flizot@u-paris10.fr                        |
| Anne       | <b>GAZIER</b>    | anne.gazier@wanadoo.fr                               |
| Antonin    | <b>GRAS</b>      | antonin.gras@gmail.com                               |
| Dorian     | <b>GUINARD</b>   | dorian.guinard@orange.fr                             |
| Djamel     | <b>HADEF</b>     | djamelhadeff@yahoo.fr                                |
| Régis      | <b>LANNEAU</b>   | lanneau.regis@gmail.com                              |
| David      | <b>LARBRE</b>    | davidlarbre@aol.com                                  |
| Carole     | <b>MONIOLLE</b>  | moniolle.carole@wanadoo.fr                           |
| Manuel     | <b>TIRARD</b>    | manueltirard@yahoo.fr                                |
| Albéric    | <b>SAKON</b>     | s.alberic@free.fr                                    |

Etaient excusés :

- Frédéric ROLIN,
- Benoît APOLLIS,
- Amélie BEAUX
- Christophe LE BERRE,
- Arnaud SEE.

Après la réunion sur le dictionnaire des régulations a eu lieu notre réunion mensuelle.

### Collaborations éditoriales

- **Chronique dans la revue *Droit Administratif* dirigée par Carole MONIOLLE :**  
La chronique 4 a pris un peu de retard, mais va être finalisée.

Pour la chronique n°5, aucune proposition de contribution n'a été faite pour le moment.  
Carole MONIOLE a tenu à rappeler qu'il était intéressant d'avoir un équilibre entre doctorants et titulaires et donc important que tout le monde participe ; la seule contrainte technique étant celle du nombre de signes.

De nombreuses thématiques pourraient être abordées :

- la RGPP sous un angle financier,
- les cavaliers budgétaires et la manière dont ils sont abordés ;

- logique d'affection de la taxe sur la viande 2008 et qualification d'aide ont été évoquées dans un article : de telles propositions mêlant différents champs juridiques sont très intéressantes.

La prochaine chronique devrait être prête pour le début de l'été.

Marianne CLORENNEC a précisé qu'elle souhaitait contribuer au prochain numéro.

➤ **Chronique dans la revue *Concurrence* et dans la *Gazette du Palais* dirigé par Bertrand du MARAIS :**

Le dernier numéro de la gazette du palais a été transmis à l'éditeur, Bertrand du MARAIS tenait à remercier les doctorants qui ont du réduire in extremis les articles ; la sortie du numéro est prévue pour fin mai.

D'autre part, Bertrand du MARAIS a également fait remarquer que le CEJEC diffusait par mail sous forme d'épreuves leurs chroniques, il serait bien que le CRDP puisse faire la même chose, en terme de visibilité c'est effectivement très intéressant.

La chronique « *secteur public* » dans la revue *Concurrence* est soumise à un calendrier plus court, les contributions devront être transmises à l'éditeur pour le 25 juin. Bertrand du MARAIS souhaite donc que les articles lui soient transmis fin mai.

Prochaine chronique à venir : calendrier plus court puisque les articles doivent parvenir à Bertrand du MARAIS pour ce 25 juin précisément.

Bertrand du MARAIS fait un appel à contribution pour les prochaines chroniques, (notamment suite à l'envoi d'un menu conséquent de toutes une série de décisions), les possibilités sont vastes à l'exception des contrats.

### **Points sur les différents projets du CRDP**

- **Le colloque sur les juridictions financières :**

Stéphanie FLIZOT fait le point sur ce projet, qui a beaucoup évolué. Tout d'abord, le Procureur général a très rapidement réagi à la demande que nous avons transmise à la Cour, car une réunion a eu lieu le vendredi 29 avril avec Matthieu CONAN et Stéphanie FLIZOT, pendant plus de deux heures, ce qui démontre l'intérêt de la proposition pour la Cour.

Le Procureur a ainsi souligné le fait que nous nous trouvons dans une phase de transition entre différents textes et relevé les enjeux des différentes réformes en cours. Un groupe de travail interne va d'ailleurs présenter à l'automne un bilan des 10 ans de la LOLF, ce qui permettra de connaître la position de la Cour sur un certain nombre de sujets.

Cet échange a par ailleurs permis d'affiner les problématiques, notamment au regard de la révision du règlement général de la comptabilité publique de 1962. Il y a ainsi un intérêt certain à approfondir la logique de certification et le volet évaluation des politiques publiques. En effet, ces procédures ne sont pas fixées et la compétence de la Cour en cette matière va évoluer. Les propositions sur l'institution elle-même ont été très bien ressenties en

particulier en ce qui concerne les magistrats, la question des recrutements extérieurs... L'intérêt de ces problématiques a été conforté dans les échanges avec la Cour.

On s'orienterait dans ces directions, sous réserve de l'accord du Premier Président. Manifestement, ce dernier attend un vrai programme pour préciser la position de la Cour.

En ce qui concerne l'organisation matérielle, nous nous dirigeons vers une conférence qui aurait lieu plutôt les jeudis et vendredis que du jeudi après midi au samedi matin (une des trois premières semaines de décembre).

Matthieu CONAN a tenu à insister sur deux éléments :

- à la fois sur l'opportunité que constitue ce colloque pour la Cour par rapport à ce bilan des 10 ans de la LOLF qui sera présenté dans un premier temps à l'AN devant des « politiques » en septembre / octobre, puis repris deux mois après, devant cette fois un public d'universitaires, pour lui donner le retentissement qu'il mérite ;
- à la fois sur la façon dont le projet a été reçu par la Cour ce qui est le signe d'un véritable intérêt de la Cour : capacité à faire état de ses difficultés du moment, capacité à faire tout autant des propositions audacieuses.

La contrainte principale désormais est celle de la nécessité de devoir aller très vite en tenant compte des suggestions de la Cour. Si certaines thématiques ont été écartées, c'est aussi parce qu'elles font l'objet de réflexions en interne.

#### • **La conférence QPC et droit administratif**

Cette conférence se déroulera le 20 juin de 16H00 à 19H30 en salle des actes (l'école doctorale ayant déjà réservé la salle 352).

Initialement, nous envisagions d'organiser une série de conférences sur la QPC et les différents aspects du droit public ; mais finalement ce projet sera articulé autour de la problématique plus large de « QPC et droit administratif », ce qui permet de faire intervenir 4 orateurs : Bernard STIRN, Jacqueline DOMENACH, Olivier DORD, Jean-Luc PISSALOUX ; Bertrand du MARAIS interviendra en tant que modérateur. Vous trouverez en pièce jointe le programme.

Cette conférence se déroulera dans la continuité de ce qui a été déjà organisé avec Elisabeth ZOLLER et Guy CARCASSONNE l'année dernière, l'idée étant d'organiser celle-ci maintenant et une autre l'année prochaine, probablement sur urbanisme/QPC, que pourrait animer Frédéric ROLIN. Fiscalité /QPC apparaît également comme une thématique intéressante.

#### • **Le prochain atelier doctoral**

Il est convenu que le prochain atelier doctorants aura lieu le 13 octobre 2011, en même temps que la rentrée des masters II.

En ce qui concerne la publication, Matthieu CONAN a proposé que l'on demande au professeur Jean-Bernard AUBY que celle-ci puisse avoir lieu dans la revue *Droit administratif*.

Stéphanie FLIZOT a d'ailleurs souligné qu'en terme de valorisation, la publication était réellement importante pour les jeunes chercheurs notamment au regard des dossiers de recrutement.

- **Demi-journée Franco-Russe : “Les services publics en Russie. Comparaison avec l'expérience française et celle de l'Union européenne”**

Le projet de journée d'études a bien avancé selon Anne GAZIER : un programme provisoire a été établi, dont l'objectif est de mieux comprendre ce qui a évolué en Russie où l'on peut appréhender l'apparition d'un « Service Public pluriel » depuis à peu près sept/ huit ans et qui n'existait pas auparavant.

Il s'agit d'une notion maintenant très utilisée vis-à-vis de laquelle un large champ de questionnements a été ouvert: se pose ainsi la question de savoir si le service public s'entend comme la satisfaction de l'intérêt général ou s'il doit plutôt s'envisager sous l'angle de prestations servies à des clients, ce qui est évidemment très éloigné de la conception française.

Cette journée d'étude aura donc pour logique d'analyser quelles sont les spécificités de la notion en Russie en comparaison de ce qui prédomine en France et dans l'Union européenne. La journée a pris de l'ampleur puisque dix interventions sont prévues, la matinée étant consacrée à la notion et l'après midi à son régime.

#### **Première partie : Autour des notions de «service(s) public(s)»**

Présidence : Elvira TALAPINA (Institut de l'Etat et du droit de l'Académie des Sciences de Russie)

- Yaroslav STARSTEV (Académie de la fonction publique de l'Oural), « L'utilisation du terme « services publics » par les fonctionnaires et les hommes politiques en Russie »
- Anne GAZIER, « Les notions de « services publics » en droit russe »
- Geneviève KOUBI (Université Paris VIII Vincennes-Saint-Denis, CERSA), « Le service public en France : significations et transformations »
- Arnaud SEE (Université Paris Ouest Nanterre La Défense, CRDP), « La conception européenne des « services d'intérêt général ». Anne GAZIER a fait remarquer que ce thème était particulièrement important car les écrits russes en la matière sont forts étonnants, il y a donc un vide à combler et une réaction à susciter.

#### **Deuxième partie : Quel régime pour les services publics ?**

Présidence : Gérard Marcou (Université Paris I, Panthéon-Sorbonne, GRALE) A confirmer.

- Vladimir YUJAKOV – (Consultant notamment un des principaux think tank du Ministère de l'économie en Russie ; Fonds de recherche : Institut de modernisation de l'administration étatique et municipale – Moscou), « L'évolution de la réglementation des services publics en Russie de 2003 à 2011 »
- Elvira TALAPINA ((Institut de l'Etat et du droit de l'Académie des Sciences de Russie), hésite encore sur deux thématiques : « Les services publics en Russie : quelles perspectives ? » ou « Les services publics en Russie et l'administration électronique »
- Kirill KOROTEEV (Université Paris Ouest Nanterre La Défense, centre de recherche ?), « La jurisprudence administrative russe sur les services publics ». Cette intervention est particulièrement intéressante dans la mesure où une juridiction administrative autonome n'existe pas, mais les autres juridictions jouent un rôle en la matière (les différents tribunaux Cour suprême et Cour d'arbitrage).

- Carole SIGMAN (CNRS, Institut des Sciences Sociales du Politique), « Le New Public Management et les services publics en Russie (à partir de l'exemple de l'enseignement supérieur) »
- XXX (intervenant français), Le New Public Management et les services publics administratifs en France. Cette dernière intervention doit être le pendant de celle de Carole SIGMAN, mais pour le moment aucun intervenant n'est déterminé, André LEGRAND a été sollicité.

En ce qui concerne le budget, il paraît nécessaire de bénéficier d'une traduction simultanée, ce génère un coût financier important.

Initialement, le Centre franco-russe de recherches en sciences sociales et l'Ambassade de France à Moscou ont promis de contribuer à hauteur de 6000 euros ; mais cela ne suffira pas à couvrir tous les frais. La traduction simultanée augmente en effet le budget de 4000 euros (location de la cabine et rémunérations des traducteurs). D'autre part, l'ambassade de France tient à ce que cette journée fasse l'objet d'une publication (2000 euros environ).

La société juridique franco russe a donné son accord pour contribuer financièrement à cette journée, sans préciser le montant de celle-ci. Quant à la société de législation comparée, aucune réponse n'a été donnée pour le moment.

Bertrand du MARAIS indique qu'EGIDE organisme qui dépend du ministère des Affaires Etrangères soutient fréquemment de nombreuses manifestations scientifiques, il serait probablement opportun de les solliciter.

Matthieu CONAN a confirmé que le CRDP participerait financièrement à cette journée d'étude, comme c'est son rôle pour toutes les manifestations inscrites à son programme.

- **Projet ANR proposé par Régis LANNEAU « Constitution : représentations et usages sociaux »**

Régis LANNEAU a en charge l'un des trois pôles du projet : « Constitution & économie ». La démarche à adopter est de déterminer qui est intéressé et par quelle thématique afin de constituer des groupes de travail, sachant que si le projet n'est pas sélectionné au final il n'en demeurera pas moins intéressant.

La contrainte officielle, si le projet est retenu, est que trois personnes au moins acceptent de concentrer sur le projet pour au moins 20% de leur temps.

C'est un projet sur 4 ans :

- les deux premières années seraient consacrées à un travail de familiarisation à la littérature sur le sujet et sur la notion de constitution vue par les économistes ;
- les deux années suivantes seraient quant à elles consacrées à des recoupements entre les notions juridiques, économiques, sociologiques ...

Bertrand du MARAIS s'est dit intéressé par le projet. Matthieu CONAN pense que Sébastien KOTT pourrait être intéressé par une telle thématique dans une perspective à moyen terme.

Pour monter le dossier, il est impératif que trois personnes indiquent se consacrer à 20% de leur temps sur le projet, pour qu'en conséquence, le Centre soit doté de moyens financiers ; en revanche, rien n'empêche que d'autres contributeurs interviennent comme collaborateurs.

En ce qui concerne le travail de présentation du projet, il s'agira uniquement de rédiger une ou deux pages relatives au pôle « Constitution & économie », mais le CRDP n'est pas concerné par la rédaction de l'appel à projet. Le CRDP serait donc l'une des composantes du projet pour l'un des trois pôles.

La prochaine réunion aura pour objectif de composer le groupe de 3 chercheurs intéressés.

- **Précisions budgétaires :**

Matthieu CONAN a souhaité faire un point sur la position du CRDP par rapport à deux sollicitations financières qui lui sont parvenues.

Ainsi Régis LANNEAU a demandé si le CRDP pouvait contribuer à son déplacement lors d'un work shop sur *le metal law and economics*, pour lequel son appel à contribution a été retenu, mais aucun financement n'a attribué aux participants. Albéric SAKON a également sollicité une participation du CRDP et de l'école doctorale pour un déplacement sur Florence lors d'un colloque intéressant directement son travail de thèse.

Matthieu CONAN est donc amené à préciser la position du Centre en la matière : le CRDP ne prend pas en charge le financement de voyages de collègues pour se rendre dans les colloques en tant qu'auditeur car il serait difficile de fixer des limites en la matière. D'une manière générale, les contributeurs dans ses colloques voient leurs frais être pris en charge par la puissance invitante. Une exception existe en la matière dès lors que le collègue contributeur n'est pas défrayé et auquel cas il appartient au Centre de l'aider. A priori, Matthieu CONAN pense donc que le CRDP doit pouvoir aider Régis dans le cas présent.

Un doctorant par ailleurs peut se voir aider dans ses déplacements en tant qu'auditeur dès lors que la manifestation considérée est en relation directe avec sa recherche. La demande d'Albéric a donc été déjà accueillie favorablement.

\* \* \*

**Dernier élément d'information : la prochaine présentation des travaux d'un doctorant sera celle de David LARBRE, consacrés au *statut juridique des échanges de données entre l'UE et les tiers dans le domaine de la sécurité.***

(Aurélien CAMUS et Philippe AZOUAOU ont accepté de présenter leurs travaux lors de prochaines réunions).

**Nous vous rappelons que la prochaine réunion du CRDP aura lieu le jeudi 9 juin à 11h00 en salle des commissions (F142).**

\* \* \*